

Organisation

Le premier cours débutera en décembre 2009. Les différents modules s'étaleront sur une période de 14 mois, à raison d'un élément par mois. Afin qu'il soit possible de suivre la formation en parallèle à une activité professionnelle, les unités de cours seront systématiquement placées en fin de semaine, respectivement du vendredi midi au samedi après-midi. Les cours se donneront principalement aux Centres forestiers de formation de Lyss et de Maienfeld. Les étudiants auront la possibilité d'être hébergés sur place.

Grandeur des classes

Un minimum de 10 inscriptions est nécessaire pour que la formation certifiante puisse avoir lieu. L'effectif maximal par classe a lui été fixé à 18 personnes.

Coûts de formation

Les frais de cours s'élèvent à CHF. 6'800.-. Sont compris dans cette somme :

- La participation aux modules
- Les supports de cours
- L'hébergement (logement au sein de l'internat du CEFOR)
- Les repas (petit déjeuner, repas de midi et du soir).

Autres informations

Pour de plus amples informations ou un conseil personnalisé, les personnes ci-dessous (personnes de référence pour chacune des 3 institutions impliquées) se tiennent volontiers à votre disposition :

Patric Bürgi

Haute école suisse d'agronomie HESA
Tél.: 031 910 21 48
E-Mail : patric.buergi@bfh.ch

François Fahrni

Centre forestier de formation Lyss
Tél.: 032 387 49 11
E-Mail : fahrni@bzwlyss.ch

Robert Schickmüller

Pour Centre forestier de formation Maienfeld
Tél.: 032 625 88 41
E-Mail : r.schickmueller@wvs.ch

Christian Helbig

Centre forestier de formation Maienfeld
Tél.: 081 303 41 41
E-Mail : christian.helbig@bzwmaienfeld.ch

Informations actualisées sur la formation certifiante en gestion forestière : www.shl.bfh.ch



Haute école spécialisée bernoise

Haute école suisse d'agronomie HESA

Formation certifiante en gestion forestière



Formation continue pour la pratique forestière

Formation certifiante en gestion forestière

Dès décembre 2009, le domaine production forestière de la Haute école suisse d'agronomie (HESA) et les Centres forestiers de formation de Lyss et Maienfeld proposeront aux cadres forestiers une formation certifiante en « gestion forestière ». Cette offre de perfectionnement est supportée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Elle prendra la forme d'un cours de 300 heures qui permettra aux participants d'acquérir les connaissances les plus récentes en matière d'économie et de technique de récolte, ce au niveau « école spécialisée ».

De nos jours, les exploitations forestières se voient imposer des exigences extrêmement diversifiées par les différentes parties prenantes. Par le biais des forêts, les entreprises doivent satisfaire de plus en plus de besoins sociaux, et ce tout en restant dans les chiffres noirs. En outre, les structures des entreprises et les techniques de travail changent rapidement. Les entreprises communales, plutôt petites, deviennent des en-

treprises forestières coopératives, plus grandes, devant composer avec de nombreux propriétaires différents et des tâches de plus en plus complexes.

La mise en place de procédures de récolte de bois efficaces exige une planification approfondie et une collaboration étroite avec tous les acteurs en présence. Diriger avec succès une entreprise forestière (au sein d'une exploitation forestière ou en tant qu'entrepreneur forestier - prestataire de services) exige par conséquent un niveau toujours plus élevé en matière de gestion.

C'est précisément à ce niveau qu'intervient notre nouvelle offre de formation. Les participants y acquerront toutes les connaissances fondamentales en matière d'économie et de technique de récolte. La formation est organisée de façon modulaire et s'achève par un certificat ES en « gestion forestière ». En outre, la possibilité existe pour les intéressés de fréquenter seulement certains modules choisis librement.



Connaissance fondamentale grâce à une formation continue ciblée

L'offre de perfectionnement comprend en tout 5 groupes de modules. Les thèmes traités vont de la production sylvicole à des sujets tels que l'organisation et la réorganisation, en passant par la gestion d'une entreprise forestière (cf. tableau 1)

Groupes de modules				
Production	Normes et gestion de la qualité	Gestion d'entreprises	Économie et politique forestière	Organisation et réorganisation
Nouvelles méthodes de récolte des bois	Droit pour les entreprises forestières	Stratégie d'entreprise	Politique forestière et politique économique du bois au niveau international	Analyse d'entreprises
Logistique en économie forestière et dans l'industrie du bois	Imposition fiscale des entreprises forestières	Plan de gestion et planification annuelle	Structures du marché et attentes des partenaires de la filière bois	Types d'organisation dans l'économie forestière et dans l'économie du bois
Planification de la récolte de bois	Assurance qualité pour les entreprises forestières	Gestion des coûts et des prestations des entreprises forestières	Bases en économie d'entreprise	Gestion des changements
Technologie de l'information en soutien aux processus de travail		Gestion et conduite d'entreprise	Optimisation au niveau des peuplements forestiers	Communication avec des groupes d'intérêts forestiers
Utilisation de systèmes d'information géographique		Finances et investissement	Gestion durable de l'économie forestière et de l'économie du bois	
Gestion des systèmes de production sylvicole		Structure et utilisation d'un système de gestion de l'information (SGI)		
Gestion de la desserte		Marketing et commercialisation du bois		

Tableau 1: Aperçu de l'offre modulaire de la formation certifiante en « gestion forestière ».

La formation complète donne droit à l'obtention d'un certificat

Chaque module mentionné dans le tableau ci-dessus correspond à un bloc de 7 leçons (1 leçon = 1 heure) auxquelles viennent s'ajouter 5 à 6 heures de travail individuel. Pour obtenir le certificat de niveau école spécialisée, les participants doivent avoir suivi les 13 modules obligatoires (en vert dans le tableau) ainsi que 5 des modules à choix (en gris dans le tableau). Le cours se termine par la rédaction d'un travail de fin d'études, dans lequel les étudiants abordent un thème spécifique de manière approfondie. Un rapport aussi étroit que possible avec la pratique est souhaité, notamment par le choix d'un thème au sein de l'environnement professionnel propre

au candidat. La structure modulaire de la formation permet aux participants d'organiser leur cours « à la carte » en fonction de leurs désirs et contraintes personnels. En outre, les exercices et analyses peuvent être adaptés en fonction de la situation réelle du candidat au sein de sa propre entreprise. Les participants profitent ainsi dès le début du cours des bénéfices apportés par celui-ci.

Fréquentation de modules à choix avec attestation de participation

Conformément aux exigences et aux désirs des participants, les différents modules peuvent également être combinés librement ou fréquentés de manière indépendante. Pour tout module accompli avec succès, chaque participant reçoit une « attestation de participation ».

Lien entre enseignement et recherche

Les intervenants – issus de l'enseignement, de la recherche et de la pratique – apporteront avec eux leurs expériences personnelles faites non seulement en Suisse, mais aussi parfois à l'étranger. Le niveau de la formation pourra, grâce à cela, être conforme aux exigences et bénéficier d'un rapport optimal à la pratique. Ces références à la pratique seront encore enrichies par des visites d'entreprises forestières.

Conditions d'admission

Cette formation est essentiellement conçue pour les praticiens forestiers. Un minimum d'un an d'expérience professionnelle est donc exigé comme première condition d'admission.

Autres conditions d'admission:

- Diplôme d'Ingénieur forestier EPF, Master en sciences de la nature et de l'environnement EPF ou diplôme de forestier ES
- ou**
- Formation dans un domaine professionnel apparenté et plusieurs années d'expérience professionnelle à un poste de direction des cadres forestiers (décision d'admission prise sur dossier).

